



Date de convocation

04 OCTOBRE 2024

Date d'affichage

04 OCTOBRE 2024

Nombre de
Conseillers

En exercice.....33

Présents.....25

Votants.....33

N° DEL-24-33

Objet

Délibération de
principe de mécénat

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 21/10/2024

SLOW

ID : 059-215903832-20241010-DEL_2024_33-DE

Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, également convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Etaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

Etaient Absents excusés :

Serge MOREAU, adjoint au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée.

Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.

Florence LEKEUX, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Bruno LECLERCQ, conseiller municipal délégué.

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.

Thérèse ZAOUI, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Thomas JORIEUX

COMMUNE DE MARLY (59)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 10 octobre 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment des dispositions des articles L. 2121-29, L. 2122-22 et L. 2541-12,

Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au « mécénat, aux associations et aux fondations »,

Vu le Code Général des Impôts (CGI), notamment les dispositions de l'article 238 bis,

Vu l'instruction fiscale 4C-5-04 n°112 du 13 juillet 2004 relative « aux frais et charges (BIC, IS, dispositions communes), mesures en faveur du mécénat, versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général »,

Considérant que le mécénat se définit comme « le soutien matériel apporté par une personne physique ou morale, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général »,

Considérant que le mécénat prend les formes suivantes :

- Le « mécénat financier », soit le versement d'un don en numéraire
- Le « mécénat en nature », soit la mise à disposition ou le don d'un bien mobilier ou immobilier, la fourniture de marchandises en stock, la fourniture, à titre gratuit, de prestations de services réalisées par l'entreprise dans le cadre de son activité
- Le « mécénat de compétences », soit la mise à disposition, à titre gratuit, de compétences de l'entreprise vers le bénéficiaire, par le biais de salariés, volontaires et intervenant sur leur temps de travail.

Considérant que les collectivités locales sont éligibles au mécénat avec droit à avantage fiscal. Par ailleurs, elles sont confrontées à des contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes. La démarche de mécénat facilite ainsi l'apport de ressources nouvelles et conforte l'association des particuliers et acteurs économiques aux projets de ces collectivités, à travers l'acte de don,

Considérant que la ville de Marly souhaite développer une démarche de mécénat, pour dégager des financements complémentaires, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint,

Considérant l'intérêt de la ville de Marly à développer le mécénat, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement économique dans la valorisation et la promotion de diverses actions et/ou projets présentant un intérêt général,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver le modèle de convention de mécénat pour la formalisation des dons auprès de la ville de Marly,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les mécènes, ainsi que tout document à intervenir, pour les projets portés par la ville,
- d'imputer les recettes aux articles correspondants.

le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOpte la proposition.

Le secrétaire de séance

Thomas JORIEUX



[Handwritten signature over the seal]

Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE



[Handwritten signature over the seal]

Transmis en sous-préfecture le 21/10/2024.....
Document exécutoire à compter du 21/10/2024.